

# Centre de compétence haut débit

## Rapport annuel 2024

© AdobeStock.com



**SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie**

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfec](https://www.instagram.com/spfec)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ [economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)

**Éditrice responsable :**

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

054-25

# Table des matières

Résumé .....	5
1. Avant-propos.....	7
2. Introduction .....	8
3. Domaines d'attention .....	9
3.1. Harmonisation et mise en œuvre des législations européenne et nationale.....	9
3.1.1. Connectivity Toolbox .....	9
3.1.1.1. Qu'est-ce que la « Connectivity Toolbox » ?.....	9
3.1.1.2. Mesures prises par le BCO .....	9
3.1.1.3. Conclusion.....	11
3.1.2. Gigabit Infrastructure Act.....	11
3.1.2.1. Qu'est-ce que le règlement GIA ?.....	11
3.1.2.2. Mesures prises par le BCO.....	12
3.2. Accompagnement du déploiement du réseau via le partage de connaissances.....	14
3.2.1. Partage de connaissances et renforcement des capacités .....	14
3.2.1.1. Introduction : communication BCO.....	14
3.2.1.2. Site web : centre de connaissances et fiches d'information.....	14
3.2.1.3. LinkedIn : croissance de la communauté en ligne.....	14
3.2.1.4. Newsletter : informer les parties prenantes.....	15
3.2.1.5. Conférences et événements : collaboration et partage de connaissances....	15
3.3. Suivi et soutien de projets haut débit.....	18
3.3.1. Avis et élaboration de politiques.....	18
3.3.2. Soutien et facilitation du déploiement du haut débit.....	18
3.3.3. Appels à projets et subventions.....	21
3.3.3.1. Projets réseaux fixes.....	21
3.3.3.2. Projets réseaux mobiles.....	22
3.3.3.2.1. Appel à projets 2022 - projets pilotes 5G.....	23
3.3.3.2.2. Appel à projets 2023 - projets pilotes 5G.....	24
3.3.3.2.3. Appel à projets 2024 - projets pilotes 5G.....	24
3.3.3.2.4. Quelques chiffres en image.....	25
3.3.3.2.5. Appel à projets 6G.....	25

3.4. Coopération internationale.....	25
3.4.1. Coopération et relations internationales.....	25
4. Perspectives.....	27
4.1. Futures initiatives : le Forum Broadband et l'extension du centre de connaissances.....	27
5. Conclusion.....	28

# Résumé

Le **centre de compétence haut débit (BCO)** du SPF Economie joue un rôle central dans le déploiement de réseaux 5G et gigabit en Belgique. En 2024, le BCO a orienté son action sur quatre piliers :

- la mise en œuvre de réglementations ;
- l'accompagnement des réseaux ;
- le monitoring de projets haut débit ;
- la coopération internationale

Ces quatre piliers doivent permettre d'atteindre les objectifs de l' « EU Digital Decade » en Belgique, à savoir parvenir à une connectivité totale en gigabit et à une couverture 5G complète d'ici 2030.

La mise en œuvre de la « Connectivity Toolbox »<sup>1</sup>, qui a permis de réduire les obstacles administratifs au déploiement du réseau, a constitué une étape importante. Le BCO a développé une base de données centralisée des infrastructures publiques et un formulaire de demande d'accès à l'infrastructure physique existante. Il a en outre piloté l'introduction du règlement européen sur les infrastructures gigabit (GIA)<sup>2</sup> à l'échelon national, via la mise en place d'un cadre juridique et d'une commission économique interministérielle (CEI) par le SPF Economie afin de garantir un déploiement coordonné.

En 2023, le BCO a organisé trois conférences régionales qui ont rassemblé plus de 300 participants. En 2024, il est fortement monté en puissance en matière de partage de connaissances via un site web renouvelé et une communauté LinkedIn active.

Au niveau des projets, le BCO a soutenu le déploiement des réseaux à très haute capacité (VHCN<sup>3</sup>) dans des régions mal desservies. Il a également lancé des projets pilotes 5G ainsi que des études sur la coordination technologie 6G.

Au niveau international, le BCO a étroitement collaboré avec l' « European BCO Network »<sup>4</sup> et a puisé son inspiration dans les bonnes pratiques mises en place dans certains pays comme les Pays-Bas et le Portugal. Pour 2025, le BCO prévoit, entre autres, la création d'un « Broadband Forum » national et la poursuite de la mise en œuvre du règlement GIA.

Grâce à ces efforts, la Belgique dispose maintenant d'une base solide et d'outils plus efficaces pour un déploiement plus rapide de l'infrastructure de télécommunications et ainsi parvenir à une connectivité totale gigabit et 5G.

---

1 [Connectivity Toolbox](#)

2 [Règlement sur les infrastructures gigabit \(GIA\)](#)

3 <https://www.berec.europa.eu/en/all-topics/what-are-very-high-capacity-networks>

4 [La boîte à outils de connectivité | Bâtir l'avenir numérique de l'Europe](#)



# 1. Avant-propos

Le centre de compétence haut débit (« Broadband Competence Office », BCO) du SPF Economie joue un rôle crucial dans la promotion de la connectivité à haut débit et des infrastructures numériques en Belgique. En étroite coopération avec l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT), le BCO élabore des initiatives stratégiques et des politiques visant à stimuler davantage le déploiement du haut débit. Le présent rapport annuel offre un aperçu des principales activités et réalisations du BCO depuis sa création en 2022. Le rapport présente en outre une analyse de la progression du déploiement du haut débit ainsi que des recommandations pour de futures mesures politiques.

Le besoin d'une infrastructure de télécommunications rapide, fiable et accessible n'a fait qu'augmenter ces dernières années. Dans une société où la numérisation est un moteur de croissance économique, d'innovation et d'inclusion sociale, le développement de réseaux gigabit et 5G constitue une priorité stratégique. Le BCO s'attèle à réduire les obstacles administratifs, à promouvoir la collaboration entre tous les acteurs concernés et à soutenir des projets innovants qui contribuent à un paysage télécom solide et à l'épreuve du temps.

En 2024, l'accent a été mis sur quatre thèmes centraux :

1. la mise en œuvre de réglementations européennes et nationales, notamment le règlement GIA et la « Connectivity Toolbox », qui rendent le déploiement de l'infrastructure haut débit plus efficace et en diminuent le coût ;
2. le soutien du déploiement du réseau via un partage de connaissances et une coopération avec les autorités régionales et locales, les opérateurs télécom et les autres parties prenantes ;
3. le monitoring et le soutien de projets haut débit, dans le cadre desquels des subventions ont entre autres été octroyées pour des VHCN et des projets pilotes 5G innovants ont été lancés ;
4. la coopération internationale, dans le cadre de laquelle le BCO a participé activement au « European BCO Network » et s'est inspiré d'initiatives réussies dans d'autres États membres de l'Union européenne.

Toutefois, des défis se profilent encore à l'horizon. La mise en œuvre du règlement GIA en 2025 nécessitera davantage de coordination et de coopération. La couverture totale gigabit et 5G d'ici 2030 est – et reste – une ambition partagée par les pouvoirs publics et le secteur privé. En 2025, le BCO intensifiera encore ces efforts de coordination et de coopération.

Le BCO tient à remercier tous les partenaires et toutes les parties prenantes pour leur contribution et leur implication dans la poursuite de ces objectifs. Les avancées enregistrées ensemble rapprochent la Belgique d'un avenir connecté numériquement, où tout le monde bénéficie de connexions à haut débit de haute qualité.

Nous vous invitons à poursuivre votre lecture et à prendre connaissance des efforts de la période écoulée et de leurs résultats.

## 2. Introduction

La mission du centre de compétence haut débit est d'accélérer et d'optimiser le déploiement de la 5G et du haut débit gigabit en Belgique, afin d'atteindre les objectifs de l' « EU Digital Decade ». Le présent rapport présente une vue d'ensemble des mesures prises, des politiques élaborées et des initiatives de coopération qui contribuent à atteindre ces objectifs. Le BCO aborde tour à tour :

1. l'harmonisation et la mise en œuvre de la législation ;
2. le soutien au déploiement du réseau ;
3. le monitoring des projets haut débit ;
4. la coopération internationale.

Pour atteindre ces objectifs, le BCO s'oriente vers :

- le développement d'infrastructures numériques de haute qualité ;
- l'optimisation des politiques ;
- la coopération aux niveaux national et international.

Les fers de lance stratégiques du centre de compétence haut débit sont les suivantes :

- Harmonisation et mise en œuvre des législations européenne et nationale : le règlement GIA et la « Connectivity Toolbox ».
- Accompagnement du déploiement du réseau : soutien au déploiement de réseaux gigabit fixes et d'accès sans fil nouvelle génération.
- Suivi et soutien de projets haut débit : évaluation et suivi des appels à projets et poursuite du déploiement d'applications innovantes.
- Coopération internationale et partage de connaissances : une coopération active avec des partenaires européens et internationaux, tels que l' « European BCO Network », et la mise en œuvre des meilleures pratiques d'autres États membres.

## 3. Domaines d'attention

### 3.1. Harmonisation et mise en œuvre des législations européenne et nationale

#### 3.1.1. Connectivity Toolbox

##### 3.1.1.1. Qu'est-ce que la « Connectivity Toolbox » ?

La « Connectivity Toolbox » est un ensemble de bonnes pratiques élaboré à l'échelle de l'Union européenne pour faciliter le déploiement des réseaux à très haute capacité, en particulier la fibre optique et la 5G. Elle vise :

- à réduire les coûts des travaux de déploiement pour les opérateurs ;
- à garantir un accès efficace aux fréquences nécessaires au développement de la 5G.

Cette initiative découle de la recommandation de la Commission européenne adoptée en septembre 2020. Cette recommandation appelait les États membres à identifier, en concertation avec la Commission, les pratiques les plus efficaces afin de lever les obstacles au déploiement rapide des réseaux de communication électroniques. Chaque État fut invité à partager son expérience, pour constituer une boîte à outils commune.

Objectif : permettre de surmonter les difficultés rencontrées sur le terrain, et d'accélérer les investissements dans les réseaux fixes et mobiles de nouvelle génération.

##### 3.1.1.2. Mesures prises par le BCO

Dans ce cadre, le BCO a coordonné la mise en œuvre de plusieurs mesures en Belgique, en veillant à adapter les bonnes pratiques identifiées aux contextes institutionnel et administratif spécifiques du pays.

Ces travaux se sont poursuivis sur les deux dernières années et ont abouti en 2024. Les recommandations de la « Connectivity Toolbox » ont entièrement été mises en œuvre en Belgique. Ce rapport se limite aux principales bonnes pratiques. Il s'agit en effet des actions qui portent sur les trois axes prioritaires qui correspondent aux bonnes pratiques n°1, n°3 et n°16 de la « Connectivity Toolbox ». Ces dernières sont considérées comme les plus pertinentes pour le contexte belge.

#### **Bonne pratique n°1**

La bonne pratique n°1 préconise l'introduction d'exemptions de permis, de procédures accélérées et la promotion des dispositifs allégés existants en matière d'octroi d'autorisations. C'est pourquoi le BCO a pris des mesures pour faciliter l'accès des opérateurs à ces procédures simplifiées.

Une avancée notable a été l'extension d'un site internet dédié<sup>5</sup>, qui regroupe de manière claire et structurée l'ensemble des informations relatives aux procédures applicables pour les trois régions (Flandre, Wallonie, Bruxelles). Ce portail a pour objectif d'orienter les opérateurs vers les voies accélérées existantes et de lever les incertitudes quant aux démarches à entreprendre, notamment pour les travaux de moindre envergure.

---

5 [Réglementation pour le déploiement du haut débit en Belgique | SPF Economie](#)



En rendant cette information facilement accessible, le BCO espère contribuer à une meilleure utilisation des dispositifs d'exemptions et à une réduction des délais d'instruction des dossiers. Cette plateforme répond également à un besoin d'harmonisation de l'information, dans un cadre institutionnel où les compétences en matière d'aménagement du territoire et de voirie relèvent des entités fédérées.

### Bonne pratique n°3

La bonne pratique n°3 recommande de fournir du matériel d'information et d'organiser des ateliers à destination des municipalités et des autorités compétentes. Pour répondre à cela, le BCO a déployé des actions spécifiques pour renforcer l'accompagnement des acteurs locaux.

Étant donné que la communication constitue un élément crucial, cette bonne pratique est abordée plus en détail dans le chapitre « Partage de connaissances » du présent rapport.

### Bonne pratique n°16

La bonne pratique n°16 vise à garantir l'accès aux infrastructures physiques contrôlées par des organismes publics. Le BCO s'est donc donné pour but d'améliorer la transparence et l'accessibilité des infrastructures publiques susceptibles d'être utilisées par les opérateurs.

Le BCO a développé une base de données centralisée<sup>6</sup>, qui recense les infrastructures détenues par les autorités publiques et éventuellement réutilisables pour le déploiement des réseaux. L'objectif est de permettre aux opérateurs d'identifier rapidement les infrastructures éventuellement disponibles. Cette base de données constitue un outil essentiel pour accélérer les demandes d'accès, et améliorer la communication. Elle sera mise à jour annuellement.

Pour compléter cette démarche, le BCO a également élaboré un formulaire standardisé visant à uniformiser les demandes d'accès aux infrastructures physiques existantes. Ce formulaire simplifie les échanges entre opérateurs et gestionnaires, tout en garantissant une plus grande transparence sur les conditions techniques et administratives d'accès. Différents opérateurs ont été contactés afin de cibler les problèmes que le formulaire devait résoudre.

6 [Centre de connaissance du Broadband Competence Office | SPF Economie](#)

### 3.1.1.3. Conclusion

Ces trois initiatives s'inscrivent dans une démarche commune visant à diminuer les obstacles administratifs et à optimiser les ressources disponibles, afin de répondre aux objectifs européens en matière de connectivité. Grâce à l'implication du BCO, la Belgique dispose désormais de moyens mieux adaptés pour faciliter les déploiements, et encourager le déploiement des réseaux fixes et mobiles à très haute capacité. En outre, cela a permis de faciliter la mise en œuvre du règlement relatif aux infrastructures gigabit.

## 3.1.2. Gigabit Infrastructure Act

### 3.1.2.1. Qu'est-ce que le règlement GIA ?

Le règlement (UE) 2024/1309 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux gigabit de communications électroniques, modifiant le règlement (UE) 2015/2120 et abrogeant la directive 2014/61/UE (règlement sur les infrastructures gigabit, ou GIA)<sup>7</sup>, est une législation européenne qui vise à accélérer le déploiement de réseaux à haute capacité dans l'Union.

Adopté politiquement en février 2024, le règlement GIA est entré en vigueur le 11 mai 2024 et sera pleinement applicable à partir du 12 novembre 2025, sans préjudice des dispositions spécifiques. Le règlement GIA renforce les règles pour garantir un déploiement des réseaux gigabit plus rapide, moins coûteux et simplifié, contribuant ainsi à l'objectif européen de la décennie numérique 2030 : offrir une connectivité gigabit rapide et un accès mobile performant à tous les citoyens de l'Union européenne d'ici 2030.

En abrogeant la directive 2014/61/EU de 15 mai 2014 sur la réduction des coûts du haut débit (directive BCRD), le règlement GIA vise à lever les obstacles identifiés dans un rapport de 27 juin 2018<sup>8</sup>, qui avait mis en lumière une application inégale de la directive BCRD dans l'Union européenne.

Ainsi, le règlement GIA poursuit les objectifs suivants :

- l'utilisation conjointe des infrastructures physiques existantes de divers secteurs afin d'éviter la duplication inutile des efforts ;
- un déploiement plus efficace des nouvelles infrastructures, notamment intérieures ;
- la réduction des charges administratives et la simplification des procédures ;
- l'amélioration générale de la connectivité, y compris dans les zones à faible densité de population ;
- l'établissement d'exigences minimales afin de garantir un cadre uniforme tout en laissant aux États membres la possibilité d'adopter des mesures plus strictes adaptées à leur situation nationale ;
- l'accélération, la facilitation, l'amélioration et la rentabilité du déploiement des réseaux fixes et mobiles à très haute capacité dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment en favorisant la modernisation et l'expansion des réseaux de communication ;
- l'harmonisation et un meilleur fonctionnement du marché unique numérique.

---

7 [Règlement - UE - 2024/1309 - FR - EUR-Lex](#)

8 [Report on the implementation of the Broadband Cost Reduction Directive | Shaping Europe's digital future](#)

### 3.1.2.2. Mesures prises par le BCO

#### **Analyse de compétence**

C'est le BCO qui assure la coordination de la mise en œuvre du règlement GIA au niveau fédéral en Belgique. Il collabore avec l'IBPT et d'autres entités fédérales compétentes, telles que le SPF Mobilité et Transports et la Direction générale Energie du SPF Economie. Une analyse juridique détaillée a été établie pour décrire les compétences des différents niveaux de pouvoir concernant l'application et l'implémentation du règlement GIA.

Parallèlement, les opérateurs télécom et autre parties prenantes sont également informés des progrès réalisés et des mesures envisagées afin de garantir une bonne collaboration et un déploiement efficace des infrastructures nécessaires à l'échelle nationale.

#### **Commission économique interministérielle (CEI)**

Depuis le 9 décembre 2024, une commission économique interministérielle (CEI) se réunit tous les mois. Toutes les administrations concernées aux niveaux fédéral et régional y sont invitées, conformément à l'analyse des compétences.

Ces réunions ont permis de présenter l'analyse des compétences et d'informer toutes les parties prenantes sur leurs rôles et responsabilités propres dans la mise en œuvre du règlement GIA, dans le cadre de leurs propres compétences. Ainsi, le BCO facilite l'échange d'information entre les différentes autorités et encourage une mise en œuvre harmonisée.

Ces échanges entre administrations permettent donc de suivre la mise en œuvre du règlement GIA aux différents niveaux de pouvoir et de répondre aux différentes interrogations.

Toutefois, il faut noter que le rôle du BCO se limite à la coordination au niveau fédéral. Il est donc demandé aux entités fédérées de prendre leurs propres responsabilités et de prendre, dans le cadre de leurs propres compétences, toutes les mesures nécessaires pour parvenir à une mise en œuvre du règlement GIA d'ici le 12 novembre 2025.

#### **Projet de loi**

Contrairement aux directives, les règlements sont en principe directement applicables dans l'ordre juridique national d'un État membre. Cependant, il est nécessaire d'effectuer systématiquement une vérification préalable de la conformité de la législation nationale existante avec les dispositions d'un règlement.

Dans les domaines où un règlement implique des mesures d'exécution de la part des États membres, et par extension des entités fédérées, une mise en œuvre ultérieure reste indispensable. Cette mise en œuvre doit se faire soit via la législation, soit via des mesures opérationnelles.

Par ailleurs, dans le but de répondre aux exigences du règlement GIA, le BCO a entamé la rédaction d'un projet de loi visant à mettre en œuvre ses dispositions. Plusieurs adaptations des législations existantes sont nécessaires.

Les modifications introduites par ce projet de loi poursuivent deux objectifs principaux :

- d'une part la suppression des dispositions issues de la transposition de la directive BCRD qui sont devenues redondantes par rapport au règlement GIA qui la remplace et produit directement ses effets ;
- d'autre part l'adoption de mesures concrètes pour mettre en œuvre ou compléter des obligations spécifiques du règlement GIA.

Ce projet de loi y procède dans trois domaines distincts, notamment relatifs :

- aux infrastructures énergétiques, nécessitant la modification des lois suivantes :
  - la loi du 12 avril 1965<sup>9</sup> relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations ;
  - la loi du 29 avril 1999<sup>10</sup> relative à l'organisation du marché de l'électricité ;
- au statut de l'IBPT, des recours et du traitement des litiges, nécessitant la modification des lois suivantes :
  - la loi du 17 janvier 2003<sup>11</sup> relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges ;
  - la loi du 17 janvier 2003<sup>12</sup> concernant les recours et le traitement des litiges à l'occasion de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges ;
- aux télécommunications en tant que telles nécessitant des modifications de la loi du 13 juin 2005<sup>13</sup> relative aux communications électroniques (LCE).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 10.4, du règlement GIA, des spécifications techniques sont en cours d'élaboration, en collaboration avec l'IBPT. Ces spécifications concernent les infrastructures physiques intérieures et le câblage intérieur en fibre optique pour des bâtiments neufs et des bâtiments faisant l'objet de travaux de rénovation de grande ampleur. Ce projet de loi servira de base à un futur arrêté royal qui fixera ces spécifications techniques. Au-delà de ces efforts en matière de réglementation, il est tout aussi important de soutenir les opérateurs télécom, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes dans la mise en œuvre concrète du déploiement du haut débit.

#### **Création d'un guichet d'information unique national**

Enfin, le BCO travaille activement à la création d'un guichet d'information unique national, tel que prévu par l'article 12.3 du règlement GIA : le guichet unique numérique national. Ce guichet servira d'interface centralisée et intégrée et permettra l'accès aux points d'information dématérialisés déjà mis en place par les régions. Pour atteindre cet objectif, le BCO a engagé des consultations avec les différents acteurs responsables ou impliqués dans ces points d'information dématérialisés.

Ces échanges permettent de recenser et d'identifier les points d'information déjà opérationnels, afin de les rassembler sur le site web du BCO. Cette centralisation garantit une meilleure accessibilité des informations, tout en facilitant leur consultation pour les utilisateurs finaux.

---

9 [12 avril 1965 - Loi relative au transport de produits gazeux et autre par canalisations](#)

10 [29 avril 1999. - Loi relative à l'organisation du marché de l'électricité \(1\).](#)

11 [17 janvier 2003. - Loi relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges.](#)

12 [Moniteur 17 janvier 2003. - Loi concernant les recours et le traitement des litiges à l'occasion de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et télécommunications belges \(1\).](#)

13 [13 juin 2005. - Loi relative aux communications électroniques.](#)

## 3.2. Accompagnement du déploiement du réseau via le partage de connaissances

### 3.2.1. Partage de connaissances et renforcement des capacités

#### 3.2.1.1. Introduction : communication BCO

Au-delà des cadres légaux, le partage de connaissances et la collaboration avec les parties prenantes sont essentiels au bon déploiement du réseau. Une communication efficace fait partie intégrante de l'action du BCO. Pour atteindre les objectifs de l'« EU Digital Decade », des informations claires et accessibles pour toutes les parties concernées doivent accompagner la réglementation. Le BCO mise par conséquent sur le partage de connaissances via différents canaux, tels que :

- un centre de connaissances renouvelé ;
- une communication en ligne ;
- des événements ciblés.

#### 3.2.1.2. Site web : centre de connaissances et fiches d'information

En 2024, le BCO a élargi son site web avec l'ajout d'un nouveau centre de connaissances qui offre un large éventail de sources d'information et d'outils. Ce centre de connaissances contient :

- des réglementations et des directives détaillées ;
- des rapports pertinents ;
- des liens utiles vers des sources et des partenaires externes.

Le centre de connaissances a été créé pour aider les parties prenantes à naviguer dans le monde complexe de la technologie et des politiques haut débit, mais également pour leur fournir les informations les plus récentes et les plus pertinentes.

Les documents d'information constituent un élément important du centre de connaissances : le centre fournit en effet des fiches techniques et des informations sur le haut débit et la 5G. Il en proposera bien davantage à l'avenir. Ces documents offrent une vue claire des spécifications principales, des avantages et des applications des deux technologies. Ils constituent de plus une ressource accessible pour ceux qui souhaitent s'informer des derniers développements dans le domaine de la connectivité. En 2024, deux fiches d'information importantes ont été publiées :

- Déploiement de réseaux télécom en façade : ce document procure une vue des procédures et de la réglementation relatives à l'installation d'infrastructures télécom sur les façades des bâtiments.
- Le Gigabit Infrastructure Act : ce document procure une vue d'ensemble du règlement visant à accélérer et à faciliter le déploiement de réseaux gigabit en Belgique.

En outre, des rapports détaillés résumant les résultats et les enseignements des conférences et des initiatives politiques sont disponibles. Ces documents aident les parties prenantes, entre autres, à prendre des décisions éclairées par rapport à l'infrastructure haut débit.

#### 3.2.1.3. LinkedIn : croissance de la communauté en ligne

LinkedIn joue un rôle crucial dans la communication du BCO. Cette plateforme est utilisée pour communiquer à un large public les mises à jour importantes en matière de politique, de développements sectoriels importants et d'innovations technologiques importantes. Le premier message a été publié le 6 juin 2024. Depuis lors, le nombre d'abonnés est passé à 137<sup>14</sup>. À l'heure actuelle, le BCO poste en moyenne quatre publications par mois.

---

<sup>14</sup> À la date du 4 mars 2025.

Pour accroître la visibilité du BCO, les parties prenantes ont été invitées à suivre sa page. Cela a permis de mieux atteindre les principaux acteurs du secteur, ainsi qu'une interaction accrue avec ceux-ci. La stratégie de communication du BCO renforce en outre – par le biais de collaborations et de partenariats – sa visibilité. Il partage par exemple les messages d'autres organisations et recourons à la promotion mutuelle. Grâce à des mises à jour régulières et à des contributions précieuses, le BCO renforce la sensibilisation et l'engagement dans la transformation numérique et la connectivité en Belgique. Cela permet d'atteindre efficacement les parties prenantes et l'écosystème.

#### 3.2.1.4. Newsletter : informer les parties prenantes

En juin, juillet et décembre 2024, le BCO a publié de courts articles sur des sujets liés aux télécoms dans la newsletter Entreprises<sup>15</sup> du SPF Economie.

1. La première contribution a été une présentation du BCO en tant que point de contact pour le haut débit en Belgique.
2. La deuxième contribution portait sur l'adoption du règlement GIA par le Parlement européen et le Conseil européen.
3. La troisième contribution portait sur le centre de connaissances, renouvelé et accessible via le site web du BCO.

La newsletter Entreprises, qui fait partie de la stratégie de communication plus large du SPF Economie, constitue un outil important pour informer et impliquer les parties prenantes par rapport aux développements du secteur des télécommunications. Grâce à des mises à jour régulières, le BCO renforce la relation avec son public cible, et sensibilise aux mesures politiques et aux initiatives en matière de haut débit et de connectivité.

Le BCO a récemment contribué à la newsletter Entreprises du 13 mars 2025<sup>16</sup>. Elle y aborde les développements actuels et les mesures politiques dans le secteur des télécommunications.

#### 3.2.1.5. Conférences et événements : collaboration et partage de connaissances

##### Conférences télécom régionales

En plus d'avoir élargi son site web, d'avoir fait grandir sa communauté LinkedIn et d'avoir augmenté le nombre de publications dans la newsletter Entreprises du SPF Economie, le BCO a organisé des conférences pour Bruxelles, la Flandre et la Wallonie en 2023. Ces initiatives se rapportent à la bonne pratique n°3 de la « Connectivity Toolbox ». Les conférences, qui ont rassemblé des représentants de pouvoirs locaux, des gestionnaires d'infrastructures et des exploitants télécom, ont constitué un élément essentiel de la stratégie de communication du BCO. Elles ont permis de discuter des défis et des opportunités dans le déploiement de l'infrastructure haut débit en Belgique.

Les conférences ont porté sur trois points essentiels :

1. Renforcement de la sensibilisation aux défis socioéconomiques et techniques du haut débit.
2. Renforcement de la coopération entre les communes, les autres administrations et les opérateurs télécom.
3. Partage des **bonnes pratiques** afin d'optimiser le déploiement du haut débit.

---

15 [Newsletters du SPF Economie | SPF Economie](#)

16 [Newsletter Entreprises du 13 mars 2025](#)

Voici les informations pratiques relatives à ces trois conférences :

Lieu	Date	Sujet
SPF Economie (City Atrium)	10 novembre 2023	Connect Brussels
IFAPME à Gembloux	17 novembre 2023	Connect Wallonia, en collaboration avec l'Union des Villes et Communes Wallonnes (UVCW).
Parlement flamand	30 novembre 2023	Samen glasvezel en infrastructuuruitdagingen verbinden in het openbaar domein, en collaboration avec la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG).

### Participants

Les conférences ont attiré un large public avec un total de plus de 300 participants :

- Région de Bruxelles-Capitale : environ 50 participants
- Région wallonne : 50 participants physiques et 70 participants en ligne (120 participants au total)
- Région flamande : 150 participants

### Principaux enseignements

Quatre thèmes essentiels sont ressortis des conférences :

1. Une communication efficace
  - Essentielle entre communes, opérateurs et citoyens.
  - Désignation de personnes de contact permanentes au sein des communes et chez les opérateurs.
  - Communication transparente sur la nécessité du déploiement et son approche, afin de susciter l'adhésion des riverains.
2. Une collaboration harmonieuse
  - Coordination régulière entre les communes et les opérateurs.
  - Utilisation de plateformes communes (comme SharePoint) pour l'échange de documents.
  - Établissement de chartes de qualité et application du code « Nuts » (en Flandre) pour rationaliser les processus.
3. Anticiper et planifier
  - Calculez à l'avance les charges et les frais administratifs.
  - Rassembler les travaux d'infrastructure (par exemple combiner la pose de fibre optique avec des travaux de réparation du trottoir).
  - Harmoniser la planification afin de minimiser les désagréments pendant des périodes électorales.
4. Maximiser les synergies afin de limiter les réparations inutiles et les désagréments pour les citoyens.

### Conclusion

Les conférences ont réuni des pouvoirs locaux, des entreprises télécom et d'autres parties prenantes pour discuter des défis et de solutions concrètes. Les enseignements tirés lors de ces réunions ont été rassemblés dans un rapport détaillé<sup>17</sup>, disponible dans le centre de connaissances accessible via le site web du BCO.

Avec l'organisation de ces événements, le BCO a franchi une nouvelle étape importante pour faciliter un dialogue et une coopération constructifs au sein du secteur. C'est essentiel pour la poursuite du déploiement des réseaux haut débit et pour atteindre les objectifs numériques européens d'ici 2030.

---

17 [Rapport conférences du mois de décembre 2023](#)

## Tables de concertation régionales VVSG

En janvier 2024, le BCO du SPF Economie a organisé, en collaboration avec la VVSG et des entreprises d'utilité publique, cinq tables de concertation régionales. Ces réunions ont facilité la collaboration entre les communes et les entreprises d'utilité publique. Elles ont également permis d'aborder des obstacles et des points à améliorer dans la gestion des travaux sur le domaine public.

### Principaux points d'attention

1. Défis pour les entreprises d'utilité publique et les communes
  - Manque de règles uniformes : les communes recourent à des procédures différentes, ce qui entraîne un manque d'efficacité et des retards pour les permis.
  - Procédures de permis entraînant des retards : des travaux arrêtés et des points noirs en cours constituent des désagréments pour les entreprises d'utilité publique.
  - Manque de supervision et d'expertise : les entreprises d'utilité publique manquent de superviseurs, avec pour conséquence une signalisation et une remise en état après travaux souvent mauvaises.
  - Longue chaîne de sous-traitants : des structures complexes propres aux entreprises impliquées réduisent le contrôle de la qualité des travaux.
  - Manque de synergie : les entreprises d'utilité publique fonctionnent à des vitesses différentes, ce qui complique la coordination.
2. Points d'action pour les entreprises d'utilité publique et les communes
  - Meilleure communication autour des coordonnées : des mises à jour régulières des coordonnées améliorent la collaboration.
  - Plus de supervision et feedback plus rapide : les entreprises d'utilité publique doivent traiter les plaintes plus efficacement et en faire un meilleur suivi.
  - Garantir la qualité des entrepreneurs : des critères de formation et de qualité sont nécessaires lors d'adjudications.
  - Signalisation routière correcte : les entrepreneurs doivent confectionner des plans de signalisation à l'avance et garantir un placement correct.
  - Uniformisation des permis : le « Generiek Informatieplatform Openbaar Domein » (GIPOD) devrait être utilisé de manière optimale pour rationaliser les procédures.
  - Renforcer la planning à long terme : Des réunions de coordination stratégique aident à coordonner les travaux.
3. Amélioration du « Generiek Informatieplatform Openbaar Domein » (GIPOD - Athumi)
  - Programme de formations : formations pratiques pour tous les utilisateurs afin d'assurer l'introduction correcte et l'utilisation efficace du GIPOD.
  - Nouvelles fonctionnalités : soutien de la synergie entre travaux, visibilité des périodes d'attente, procédures de permis intégrées et suivi du statut des travaux.

Ces moments de concertation soulignent l'importance d'une meilleure collaboration, d'accords clairs et d'une utilisation optimale du GIPOD pour améliorer l'efficacité et la qualité des travaux sur le domaine public<sup>18</sup>.

### Moment d'information sur l'impact et la mise en œuvre du règlement GIA à Bruxelles et en Belgique

À la suite des conférences régionales télécom mentionnées précédemment, un moment d'information organisé par le BCO du SPF Economie a eu lieu le 3 octobre 2024 à Bruxelles. Cette réunion, placée sous le signe du règlement GIA, a rassemblé des autorités publiques et les décideurs poli-

---

18 VVSG, « Actiepunten uit de regionale overlegtafels 2024 », 24 septembre 2024.

tiques de la Région bruxelloise pour discuter de l'impact et de la mise en œuvre de cette nouvelle législation.

L'objectif principal de ce moment d'information était de communiquer aux parties prenantes bruxelloises les changements apportés par le règlement GIA, et d'aborder la manière dont cette législation serait concrètement mise en œuvre à Bruxelles.

Des discussions approfondies ont également eu lieu sur la manière dont les autorités régionales et nationales peuvent appliquer cette nouvelle législation dans la pratique, ainsi que sur les implications pour les parcours d'autorisation et la conformité juridique.

En outre, des défis en matière d'infrastructures technologiques ont été abordés. L'élargissement des réseaux de fibre optique et de la 5G nécessite une collaboration étroite entre acteurs publics et privés. Ce moment d'information a également permis de souligner l'importance d'une bonne entente entre villes, communes et opérateurs télécom afin d'accélérer le déploiement et de résoudre les points noirs.

Il est aussi apparu clairement qu'une mise en œuvre rapide et efficace du règlement GIA en Belgique constitue une priorité partagée par toutes les parties prenantes.

Au cours des prochains mois, le BCO continuera de jouer un rôle dans l'accompagnement et le soutien des stakeholders dans la mise en œuvre du règlement GIA. Notons, parmi les étapes de suivi concrètes, la collaboration étroite avec les autorités locales et le monitoring de l'avancement du déploiement.

### 3.3. Suivi et soutien de projets haut débit

#### 3.3.1. Avis et élaboration de politiques

L'année dernière, le BCO a également fourni des conseils politiques aux autorités fédérales sur des sujets tels que la stimulation des investissements dans les réseaux de fibre optique et la mise en œuvre de la technologie 5G. En outre, le BCO a participé activement à des groupes de travail et à des consultations au sein de l'Union européenne. Et ce via la mise en œuvre de deux initiatives politiques européennes en matière de connectivité :

1. la « Connectivity Toolbox »
2. le règlement GIA »

Pour soutenir davantage le déploiement de réseaux haut débit, le BCO a développé un site web qui centralise les informations sur les permis nécessaires, les exemptions applicables et les procédures accélérées. Ce site web augmente la transparence et l'efficacité des démarches administratives à suivre par les opérateurs.

#### 3.3.2. Soutien et facilitation du déploiement du haut débit

Afin de promouvoir la coordination entre les différents acteurs télécom, le BCO a organisé des conférences dans chaque région. Ces réunions ont réuni des opérateurs télécom et des décideurs politiques locaux pour discuter des défis et des opportunités liés au déploiement de réseaux VHCN. Ces conférences ont également servi de plateforme d'échanges de bonnes pratiques et de partage de connaissances.

Comme mentionné précédemment dans la bonne pratique n°16 de la « Connectivity Toolbox », une base de données contenant les coordonnées des entités responsables des infrastructures physiques a été créée.

Le BCO a favorisé le déploiement de l'infrastructure haut débit en fournissant un accompagnement technique et un soutien financier. Différentes initiatives ont été lancées pour réduire la fracture numérique, en collaboration avec des fournisseurs télécom privés.

Le déploiement de la 5G en Belgique a connu une accélération significative ces dernières années. Selon le dernier rapport de l'IBPT<sup>19</sup>, publié le 28 juin 2024, la couverture 5G en extérieur est actuellement de 95 % des ménages. Cela signifie que la grande majorité de la population belge a accès à un signal 5G. Toutefois, la qualité et la performance de ces signaux restent tributaires de différents facteurs, parmi lesquels :

- la bande de fréquences utilisée ;
- la mise en œuvre de la technologie de réseau.

Jusqu'en 2022, le déploiement de la 5G en Belgique était relativement lent, principalement en raison d'une mise aux enchères tardive du spectre<sup>20</sup> et d'une réglementation stricte relative aux normes de rayonnement. À partir de 2023, la mise en œuvre a sensiblement accéléré, notamment grâce à la mise en service de la bande 3.4-3.8 GHz, qui est essentielle pour des connexions à haut débit et à faible latence.

La poursuite du développement de la 5G Standalone sera cruciale pour pérenniser l'infrastructure de télécommunications belge.

Au cours des dernières années, la Belgique a franchi des étapes importantes dans le déploiement de la 5G. Mais pour exploiter pleinement le potentiel de cette technologie, des investissements et des mesures politiques supplémentaires seront nécessaires. Les années à venir seront donc cruciales pour la poursuite de l'évolution de la 5G en Belgique et le renforcement de l'économie numérique.

La couverture VHCN en Belgique est l'une des plus élevées d'Europe avec 95,95 %<sup>21</sup> de la population touchée, tandis que la moyenne européenne s'élève à 78,81 %. Cela place la Belgique à la cinquième place du classement européen. Ces dernières années, la couverture de ce type de réseau a considérablement augmenté, avec une augmentation de 22,6 points de pourcentage en l'espace d'une seule année.

Les bonnes performances de la Belgique dans ce domaine sont largement dues à la présence de réseaux câblés fondés sur la norme DOCSIS 3.1. Ceux-ci supportent des vitesses gigabit et fournissent à une grande partie de la population des connexions haut débit de haute qualité.

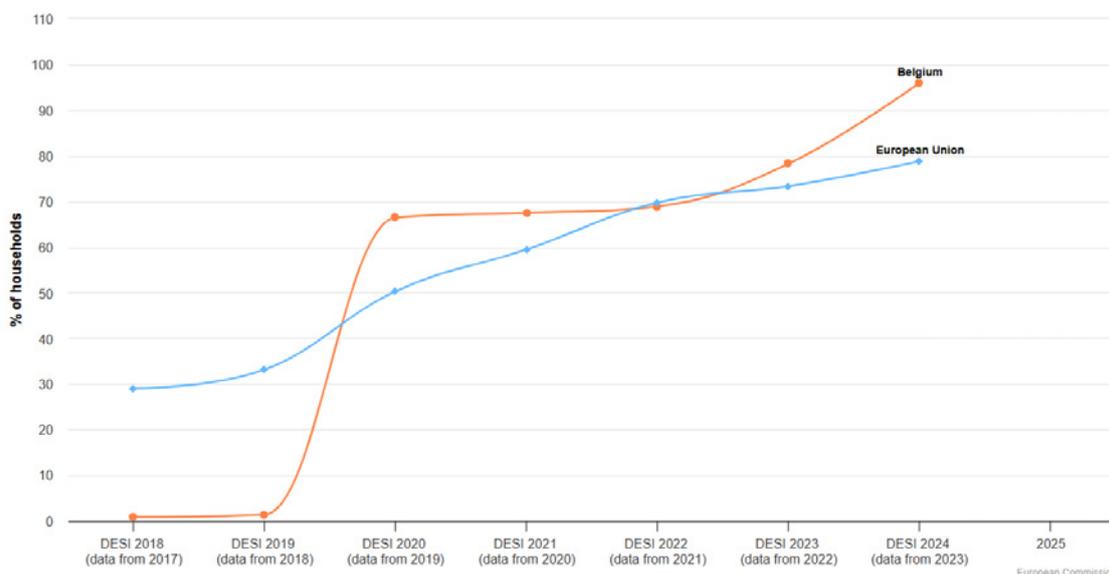
---

19 [Déploiement de la 5G : 95 % des ménages belges en bénéficient désormais | IBPT](#)

20 Le spectre désigne l'ensemble des fréquences radioélectriques utilisées pour transmettre des signaux sans fil, notamment pour les services mobiles, la télévision, la radio, le wi-fi ou encore les communications par satellite

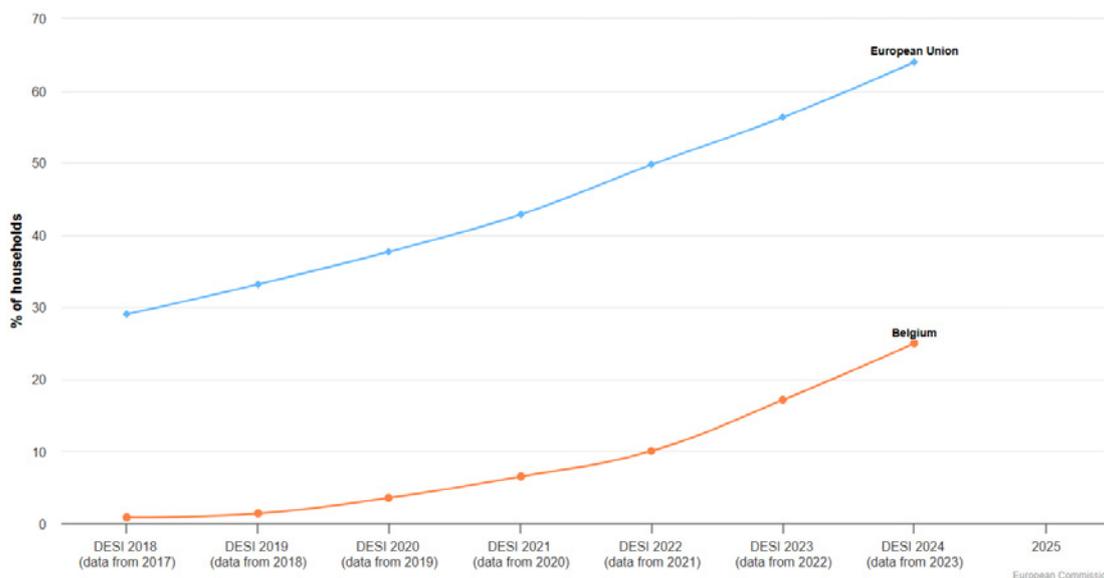
21 [DESI indicators - Digital Decade DESI visualisation tool](#)

Graphique 1. Couverture VHCN, total (chiffres 2017-2023)



Bien que la Belgique obtienne de bons résultats en matière de couverture VHCN, la poursuite du déploiement « Fiber to the Premise » (FTTP) a pris du retard par rapport à d'autres pays européens. Le FTTP est un élément essentiel de la stratégie à long terme en matière de réseaux fixes car il fournit une connectivité à l'épreuve du temps avec une fiabilité accrue et une latence réduite. Les chiffres du graphique datent de 2023 et ne sont actuellement plus à jour. Toutefois ils montrent la tendance à la hausse du déploiement de la fibre optique en Belgique par rapport à la moyenne européenne. Depuis, d'importants investissements ont été réalisés dans le secteur pour accélérer le déploiement de la fibre optique. De nouveaux chiffres à jour seront publiés à l'été 2025.

Graphique 2. Couverture de la fibre optique à domicile, total (chiffres 2017-2023)



### 3.3.3. Appels à projets et subventions

Le BCO a lancé et suivi plusieurs appels à projets visant à promouvoir la poursuite du développement de réseaux haut débit, tant pour les infrastructures fixes que mobiles. Ces initiatives ont été financées via des fonds nationaux.

#### 3.3.3.1. Projets réseaux fixes

Pour renforcer le réseau fixe à haut débit et réduire la fracture numérique, deux appels à projets ont été lancés. Ces appels soutiennent le déploiement de réseaux VHCN dans les régions mal desservies. Grâce à des subventions et à du cofinancement, des opérateurs télécom sont encouragés à investir dans ces domaines. Le but : améliorer l'accessibilité et la qualité des connexions haut débit.

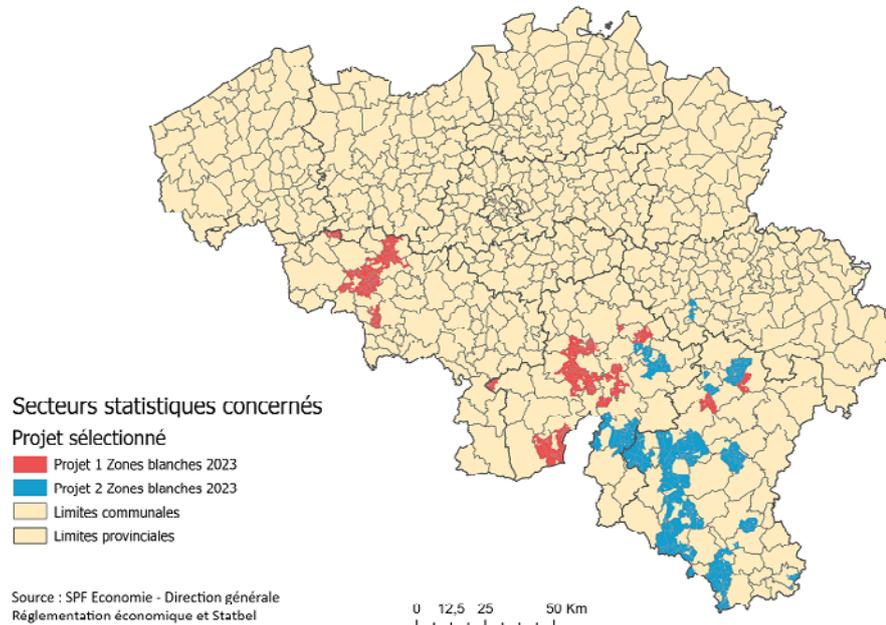
##### Que sont les zones blanches?

Les zones blanches sont des zones où aucune connexion internet fixe à haut débit (min. 100 Mbps) n'est disponible, et où le marché n'a pas l'intention de construire cette infrastructure de sa propre initiative au cours des trois prochaines années. Cela signifie que dans ces zones-là, les ménages et les entreprises ne disposent pas d'une connectivité numérique suffisante, ce qui génère des discriminations tant économiques que sociales.

Voici une vue d'ensemble des projets (en cours et terminés) visant à supprimer les zones blanches du territoire belge :

Année	Projet	Nombre de ménages	Région/Communes	Ménages sans 100 Mbps	Statut
2022	Zones blanches 2022	3.167	Péruwelz, Antoing, Brugelette, Couvin, Philippeville	2.984	achevés fin 2024
2023	Zones blanches 2023	Min. 12.535	Anhée, Assesse, Ath, Beauraing, Beloeil, Bernissart, Bertrix, Ciney, Daverdisse, Dinant, Doische, Erezée, Florennes, Florenville, Fosses-la-Ville, Gesves, Habay, Hamois, Havelange, Herbemont, Hotton, Léglise, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Libin, Manhay, Marche-en-Famenne, Meix-devant-Virton, Messancy, Mettet, Mont-de-l'Enclus, Nandrin, Nassogne, Ohey, Onhay, Péruwelz, Profondeville, Rendeux, Rouvroy, Sainte-Ode, Saint-Hubert, Tellin, Tinlot, Tintigny, Vaux-sur-Sûre, Viroinval, Walcourt, Wellin, Yvoir	Min. 12.535	En cours, échéance le 31.12.2025

## Resultats de l'appel à projets Zones blanches 2023 <sup>22</sup>



### 3.3.3.2. Projets réseaux mobiles

En 2022, 2023 et 2024, plusieurs projets ont été lancés pour promouvoir le développement et la mise en œuvre de la technologie 5G en Belgique. Ces initiatives, soutenues par le SPF Economie, visent différents secteurs tels que :

- l'industrie ;
- le transport ;
- les soins de santé ;
- la mobilité ;
- l'énergie ;
- la gestion de crise ;
- la sécurité publique.

Par le biais d'appels à projets pour des pilotes 5G, le gouvernement stimule l'innovation et soutient divers secteurs.

Ces projets montrent l'étendue du champ d'application de la technologie 5G et l'impact de cette dernière sur l'innovation et la numérisation. Ils jouent un rôle crucial dans de nombreux domaines tels que :

- les optimisations industrielles et logistiques ;
- les soins ;
- la mobilité urbaine ;
- la gestion de l'énergie ;
- la gestion de crise.

<sup>22</sup> [Résultats de l'appel à projets Zones blanches 2023 | SPF Economie](#)

La mise en œuvre de ces applications innovantes contribue à la transformation numérique et à une efficacité accrue dans différents secteurs. De plus, ces initiatives s'inscrivent dans le cadre des efforts fédéraux visant à mettre en œuvre la 5G à grande échelle. La mise en œuvre de la 5G, en plus de participer à la croissance économique, jette les bases d'une société plus efficace et mieux connectée.

### 3.3.3.2.1. Appel à projets 2022 - projets pilotes 5G

Projet	Objectif :
5G Takeda	Application de la 5G dans le secteur pharmaceutique pour optimiser les processus de production et la communication au personnel.
5GAF4	Déploiement d'un réseau 5G pour les aéroports, en mettant l'accent sur la surveillance des pistes et la détection d'objets pour une sécurité et une efficacité accrues.
Spot On	Intégration de la 5G, de l'IA et de solutions IoT pour une meilleure gestion des produits dangereux dans les terminaux à conteneurs.
5G-IDI	Utilisation de drones pour l'inspection industrielle d'infrastructures portuaires.
FSFs4EHPS	Optimisation de l'assistance, de la sécurité publique et des soins de santé dans la région du Westhoek (Flandre occidentale).
Safe City 5G	Support audiovisuel pour les services d'urgence et de sécurité via la technologie 5G.
MSCAA	Communication en temps réel et opérations à l'aide de robots en salle d'opération.
RODIS	Automatisation du transport maritime en navigation intérieure via la connectivité 5G.
SENSE	Utilisation de drones pour soutenir les secouristes en situations d'urgence.
LUSTA 5G	Gestion plus efficace de conteneurs de fret grâce à l'utilisation de véhicules commandés à distance.
FSFs4UIS	Développement de bateaux de navigation intérieure sans équipage et semi-autonomes dans la région du Westhoek (Flandre occidentale).
5G AUTOMATE	Automatisation de configuration de réseau pour une gestion plus efficace et dynamique des réseaux 5G.
5G Paperless Boardingpass	Numérisation du processus d'embarquement à Brussels Airport via un contrôle d'identité automatisé.
5G-Roadsafety	Amélioration de la sécurité routière et du contrôle grâce à la technologie 5G.
MSCN Bel Def	Support des réseaux « mission critical » de la défense.
5GENIBUS	Développement de transport autonome (tant de personnes que de marchandises).
5GSec	Application de la 5G à la surveillance à distance et le recours à des drones de patrouille autonomes.

### 3.3.3.2.2. Appel à projets 2023 - projets pilotes 5G

Projet	Objectif :
5GCS	Connectivité d'applications pour l'industrie 4.0. <sup>23</sup>
5G_FIRE	Amélioration de la prestation de service des pompiers grâce à la technologie 5G.
H.E.A.L.T.H.	Développement numérique et innovation dans le secteur de la santé.
SMART	Campus manufacturier intelligent pour soutenir la transition vers l'industrie 4.0.
ESTUAREA	Navigation à distance via connectivité 5G sur les voies navigables de Gand.
S.E.C.U.R.E.	Transformation numérique et connectivité améliorée des établissements pénitentiaires.
5G Seacurity	Sécurité accrue et surveillance des parcs éoliens en mer du Nord.
5G Safe Alert	Service d'alerte pour une meilleure sécurité des vélos grâce à des alertes en temps réel via la 5G.

### 3.3.3.2.3. Appel à projets 2024 - projets pilotes 5G

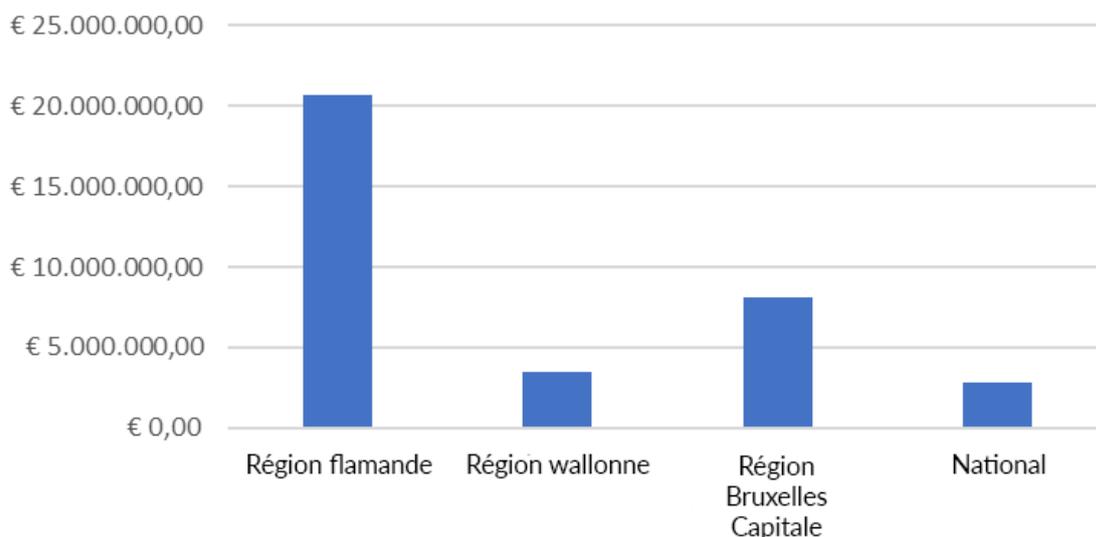
Projet	Objectif:
5G-PP	Déploiement de soins transmuraux pour de meilleurs soins.
CARE (UZA)	Soins au patient et monitoring étendus en temps réel.
MUSIC	Solutions mobiles 5G pour des expériences de concert interactives.
ENERGIE	Optimisation de la stabilité du réseau et gestion des ressources d'énergie.
MEDIC	Diagnostic amélioré et soins intégrés grâce à la technologie 5G.
5G-CARE (Byteflies)	Surveillance étendue et externe des patients, et localisation pour les situations d'urgence.
SDV Last Mile	Mise en place de véhicules autonomes en environnement urbain.
CARE (Movias)	Développement d'amortisseurs de chocs mobiles pouvant être commandés à distance.
5G-RM	Monitoring et analyse en temps réel du réseau routier belge.
5G-C3-H	Amélioration de la gestion de crise et de la coordination lors d'événements de grande envergure.

<sup>23</sup> Modernisation des processus industriels par l'intégration de technologies numériques avancées (IoT, IA, robotique, etc.) afin de créer des usines connectées, automatisées et intelligentes.

### 3.3.3.2.4. Quelques chiffres en image

Graphique 3. Répartition des subventions pour les projets 5G

In euro



### 3.3.3.2.5. Appel à projets 6G

Projet	Objectif :
BEL6GICA <sup>24</sup>	Projet de recherche sur les réseaux 6G avec des partenaires académiques pour définir et optimiser le paysage 6G belge.

## 3.4. Coopération internationale

### 3.4.1. Coopération et relations internationales

La coopération internationale est un élément essentiel de la stratégie du BCO pour optimiser le déploiement du haut débit en Belgique et l'inscrire dans une stratégie numérique européenne plus large. Grâce à une coopération étroite avec les institutions européennes et les réseaux internationaux, le BCO contribue à la mise en œuvre de technologies innovantes et à la promotion d'une infrastructure de télécommunications harmonisée au sein de l'Union européenne.

En tant que membre actif du « Broadband Competence Offices network », le BCO partage des connaissances et des bonnes pratiques avec d'autres États membres. Cela soutient la mise en œuvre de stratégies efficaces en matière de haut débit en Belgique. Dans le même temps, le BCO travaille en étroite collaboration avec l'IBPT et la Commission européenne pour aligner la réglementation belge en matière de télécommunications sur les initiatives législatives européennes. C'est notamment le cas avec le « Digital Networks Act », qui est essentiel pour rationaliser les investissements et poursuivre la digitalisation du pays.

<sup>24</sup> [Create the future of connectivity with 6G](#)

En outre, les programmes de subvention européens comme le « Connecting Europe Facility » (CEF) offrent la possibilité de recevoir un soutien financier pour des projets d'infrastructure qui favorisent la connectivité numérique. Ces innovations jouent un rôle clé dans la poursuite du développement d'une infrastructure de télécommunications robuste et efficace.

Le BCO belge a également établi un benchmarking sur la base d'entretiens avec plusieurs BCO d'autres États membres. En identifiant les activités des autres BCO, il veut voir à quels éléments il devrait accorder davantage d'attention. En outre, le BCO s'inspire de modèles réussis dans d'autres États membres. C'est par exemple le cas avec les forums nationaux sur le haut débit aux Pays-Bas et en Suède, où une coordination régulière entre toutes les parties prenantes permet d'optimiser le déploiement et la coordination de l'infrastructure du réseau. Le BCO néerlandais crée aussi des documents standards<sup>25</sup> que les administrations locales peuvent utiliser pour alléger leur travail. Dans le même temps cela permet d'harmoniser la documentation pour le déploiement des réseaux de fibre optique et 5G. Lors de discussions avec le Portugal, qui est très avancé dans le déploiement de la fibre optique, des spécifications techniques<sup>26</sup> détaillées utilisées dans ce pays ont été partagées. Des initiatives telles que le système grec de vouchers, qui aide financièrement les citoyens à améliorer leur connexion internet, contribuent également à un taux d'adoption plus élevé de la fibre optique et constituent de bons exemples de bonnes pratiques.

Grâce à des collaborations avec des pays tels que les Pays-Bas et le Portugal, le BCO se positionne comme un acteur de la transition numérique européenne. Les bonnes pratiques de ces pays servent de point de repère pour l'élaboration de la politique belge, ce qui garantit une approche efficace et avant-gardiste. Grâce à cette stratégie intégrée, le BCO contribue à la mise en place d'une infrastructure de télécommunications innovante et pérenne, en adéquation avec les objectifs européens à l'horizon 2030.

---

25 [Onderwerpen | Overal snel internet](#)

26 [Manual ITED - 4.ª edição](#)

## 4. Perspectives

### 4.1. Futures initiatives : le Forum Broadband et l'extension du centre de connaissances

Conformément à sa mission, qui est de jouer un rôle fédérateur fort dans le paysage de la connectivité belge, le BCO lancera une nouvelle initiative annuelle en 2025 : le « Broadband Forum ». Ce forum servira de plateforme centrale pour le partage de connaissances. Objectif : favoriser un dialogue structuré et l'échange d'expertise au niveau national. En réunissant toutes les parties prenantes concernées, le forum contribue à une coordination et une collaboration plus efficaces au sein du secteur.

Ce forum a été créé après un constat : il y a encore un manque de communication et de coopération structurées entre les différents acteurs du secteur télécom et les administrations. Les opérateurs, les autorités, les entreprises d'utilité publique et les autres parties prenantes travaillent souvent séparément, ce qui est source d'inefficacité et d'opportunités manquées. Ce manque de coordination complique non seulement la mise en œuvre de projets innovants, mais il entrave également le développement du plein potentiel de l'infrastructure de connectivité belge.

Pour s'en inspirer, le BCO suit des initiatives dans d'autres pays, comme le Forum néerlandais pour le haut débit, mis en place par le ministère des Affaires économiques. Ce forum s'est avéré être une plateforme de concertation efficace où les parties prenantes partagent des bonnes pratiques, discutent des obstacles et coordonnent leurs actions. Bien que ce forum constitue un modèle précieux, le « Broadband Forum » belge a spécifiquement été conçu pour répondre aux défis et aux besoins propres au marché belge.

Par le biais de ce nouveau forum, le BCO entend promouvoir une collaboration durable et structurelle, dans laquelle tous les acteurs concernés du secteur sont impliqués. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large visant à créer un paysage des télécommunications plus fédéré et efficace, dans lequel la collaboration et le partage de connaissance occupent une position centrale.

La première édition du « Broadband Forum » est prévue pour juin 2025 et constituera une étape importante dans le renforcement de la coordination nationale et de l'harmonisation des politiques au sein du secteur.

## 5. Conclusion

En conclusion, le BCO a enregistré depuis sa création des avancées significatives dans le déploiement du haut débit et en matière de coopération, si bien que la Belgique se rapproche des objectifs de couverture gigabit et de couverture 5G à l'horizon 2030.

En 2025, le BCO capitalisera sur ces fondements pour poursuivre son action, avec de nouvelles initiatives telles que le « Broadband Forum ». Le BCO remercie toutes les parties prenantes pour leur contribution pour une Belgique davantage connectée.



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
N° d'entreprise : 0314.595.348  
[economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)